

INDICATEURS DE SUIVI DU CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

Décembre 2025

Le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est proposé à tous les licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 salariés, ou en liquidation / redressement judiciaire. Cette note synthétise les éléments de suivi des mesures de la convention du 26 janvier 2015 relative au CSP, prolongée fin 2024 : évolution de la population bénéficiaire du CSP, accès à l'emploi et à la formation en cours de CSP, durée passée dans le dispositif.

Synthèse

Le 2^e trimestre 2025 se caractérise par une situation globalement stable. Les défaillances d'entreprises sont en légère hausse, tandis que le nombre d'emplois menacés recule. Le nombre d'adhésions au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) reste stable, avec 24 100 entrées sur le trimestre. Le recours à la prime de reclassement demeure inchangé, autour d'un tiers des bénéficiaires. En conséquence, le nombre total de bénéficiaires du dispositif se stabilise autour de 76 700 fin juin 2025.

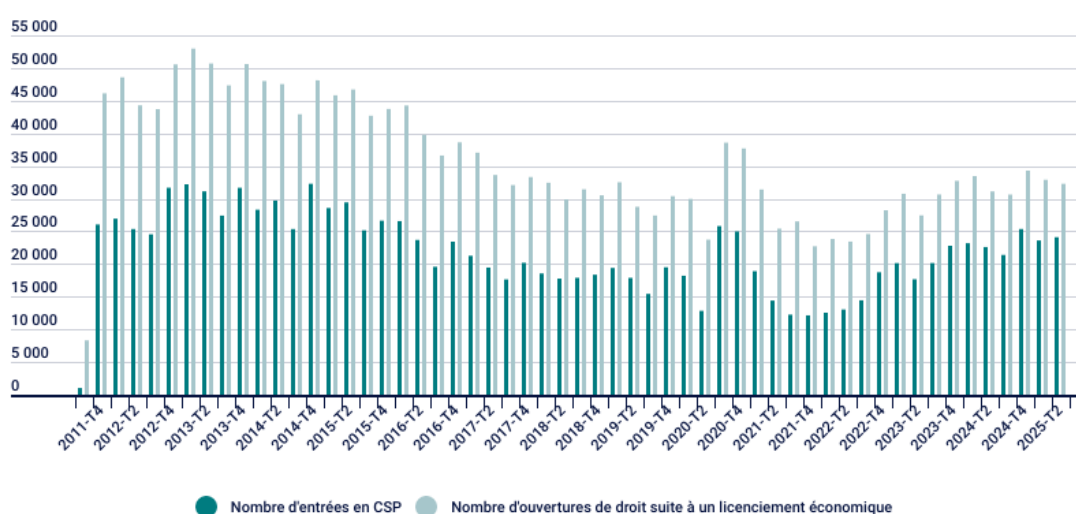
Pour en savoir plus : [Tableau de de suivi du Contrat de sécurisation professionnelle](#)

24 100 adhésions au 2^e trimestre 2025

Le nombre d'adhésions au CSP au 2^e trimestre 2025 se porte à 24 100 adhésions. Le chiffre est stable par rapport au trimestre précédent (+500 adhésions) (*Graphique 1*). Dans le même temps, les inscriptions à France Travail pour motif de licenciement économique sont en très légère baisse avec 32 300 inscriptions pour motif de licenciement économique.

16 600 défaillances d'entreprise ont été enregistrées au 2^e trimestre 2025 (1,3 %) et 65 000 emplois (-6,5 %) sont menacés. Le secteur de la construction résiste tandis que celui de la restauration traditionnelle connaît des difficultés. Certaines grandes entreprises sont touchées comme SFR (près de 6 000 emplois) (*Source : estimations Altares*).

Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit à l'Assurance chômage à la suite d'un licenciement économique et nombre d'entrées en CSP par trimestre



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

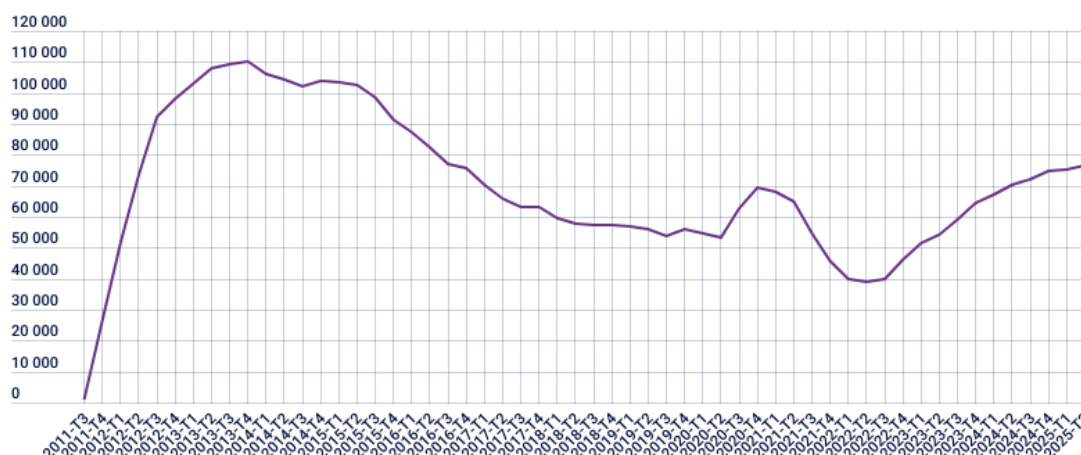
Champ : ouvertures de droit à l'Assurance chômage à la suite d'un licenciement économique, France entière.

Lecture : au T2 2025, 24 105 demandeurs d'emploi ont ouvert un droit en CSP.

Le nombre de bénéficiaires indemnisés en CSP reste relativement stable

Le nombre de bénéficiaires indemnisés en CSP reste stable avec 76 700 à la fin du 2^e trimestre 2025, sous l'effet de moindres adhésions et de sorties stables (*Graphique 2*).

Graphique 2 - Nombre de bénéficiaires du CSP en cours d'indemnisation en fin de période par trimestre



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

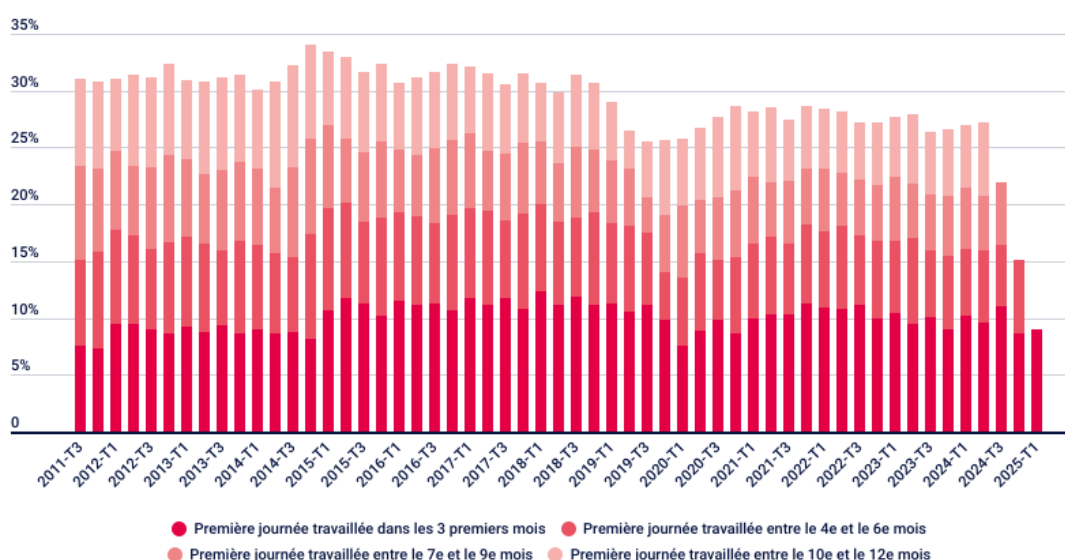
Champ : ensemble des indemnisés en CSP en fin de trimestre, France entière.

Lecture : à la fin du T2 2025, 76 673 bénéficiaires sont indemnisés en CSP.

L'accès à l'emploi en cours de CSP reste stable

Alors que l'accès à l'emploi en cours de CSP avait baissé sous l'effet de la crise sanitaire, celui-ci s'est amélioré durant l'année 2021. Depuis, **l'accès à des périodes d'emploi salarié en cours de dispositif est stable sans avoir totalement retrouvé son niveau d'avant crise** : avant 2019, environ un bénéficiaire sur trois travaillait en cours de CSP, alors que parmi les entrants au T2 2024 (dernière cohorte d'entrants observée dans son intégralité), près de 3 sur 10 (27 %) travaillent pendant leur CSP (*Graphique 3*).

Graphique 3 - Taux de bénéficiaires ayant réalisé une période d'emploi et délai avant le premier jour travaillé, selon le trimestre d'entrée en CSP



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.

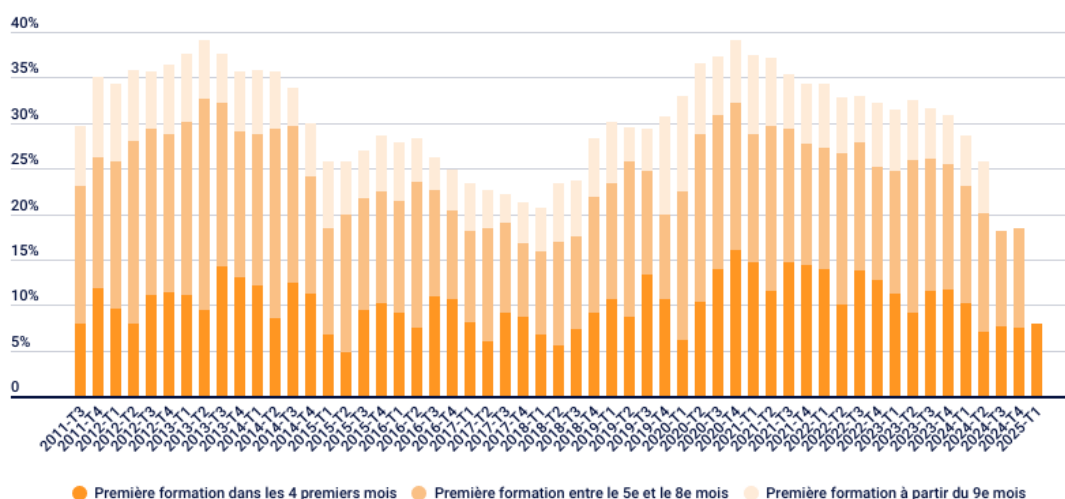
Lecture : parmi les entrants en CSP au T1 2025, 9,0 % ont réalisé une première période d'emploi dans les 3 premiers mois.

L'accès à la formation durant le CSP continue de baisser

L'accès à la formation est très sensible aux plans gouvernementaux ainsi qu'au calendrier des entrées en formation. Depuis plusieurs années, sous l'effet du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)¹ mais également de la crise qui a incité les actifs à se former, les adhérents au CSP, comme les autres demandeurs d'emploi, sont plus nombreux à bénéficier d'une formation - entre 30 % et 38 % selon les trimestres (*Graphique 4*), alors que parmi l'ensemble des allocataires à l'Assurance chômage entre 9 % et 14 % suivent une formation dans les 12 mois après leur inscription à France Travail (*Source : Unédic*). **Après une forte hausse pendant plus d'une année et comme pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, l'accès à la formation baisse nettement pour atteindre 26 % parmi les entrants en CSP au 2^e trimestre 2024.**

Stable depuis longtemps, la première formation en cours de CSP débute en moyenne entre 5 et 6 mois après l'inscription à France Travail et la durée moyenne passée en formation pendant le CSP est de 4 mois en moyenne. En comparaison, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi au cours de l'année 2024 était de 342 heures, soit environ 2 mois (*Source : France Travail*).

Graphique 4 - Taux de recours à la formation et délai avant le premier jour de formation, selon le trimestre d'entrée en CSP



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.

Lecture : parmi les entrants en CSP au T1 2025, 8,0 % ont suivi une première formation dans les 4 premiers mois.

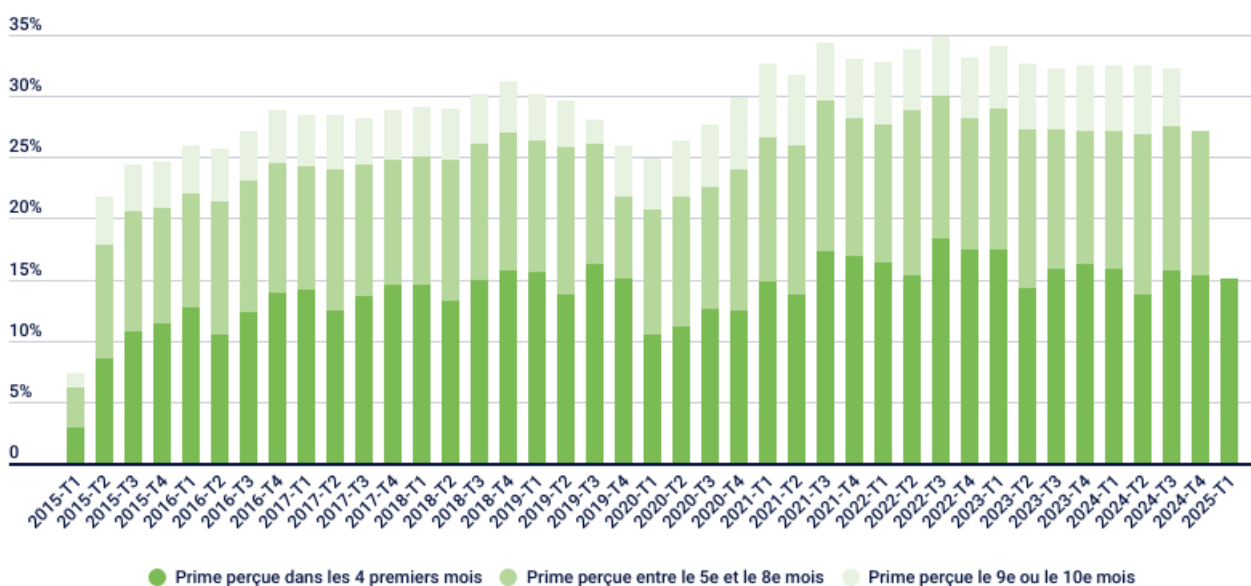
¹ Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) était initialement prévu sur la période 2018-2022. Il a été prolongé d'un an avant d'être reconduit sur la période 2024-2027 dans une version moins ambitieuse que celle affichée en 2018.

L'accès à la prime de reclassement reste stable également

Une prime de reclassement est versée aux bénéficiaires du CSP lors de la reprise d'un emploi d'au moins 6 mois avant la fin du 10^e mois passé dans le dispositif. Cette prime correspond à la moitié des droits restants en ASP (Allocation de sécurisation professionnelle) et est versée en 2 fois, sur demande et production de justificatifs, à la reprise d'une activité salariée durable, puis 3 mois après en cas de maintien dans l'activité.

Depuis 2023, le taux de recours à la prime de reclassement reste stable, autour d'un tiers des adhérents au CSP en bénéficient (*Graphique 5*).

Graphique 5 - Taux de recours à la prime, selon le trimestre d'entrée en CSP et le délai avant le premier versement



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.

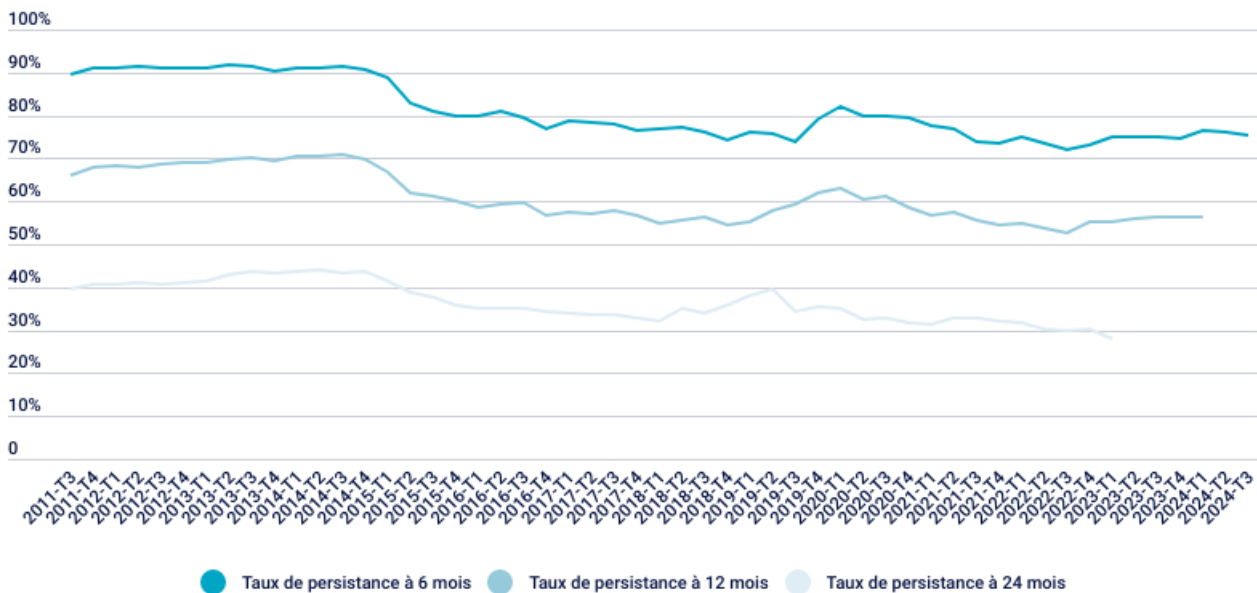
Lecture : parmi les entrants en CSP au T1 2025, 15,1 % ont perçu un premier versement de la prime de reclassement dans les 4 premiers mois.

L'indicateur de « taux de persistance » sur les listes de France Travail toujours relativement stable

La part de bénéficiaires du CSP toujours inscrits sur les listes de France Travail 6, 12 ou 24 mois après leur inscription en CSP, dite « taux de persistance », a diminué régulièrement depuis 2015, sous l'effet des changements introduits dans la convention 2015 (notamment l'introduction de la prime de reclassement).

Du fait de la crise et corolaire de l'accès plus fort à la formation, cet indicateur avait augmenté courant 2020 puis s'est à nouveau amélioré depuis en diminuant à nouveau. Ainsi, **56 % des entrants au T1 2024 sont toujours inscrits à France Travail un an après leur adhésion au CSP contre 55 % pour la cohorte du T1 2023** (*Graphique 6*). Pour certains, ils peuvent être toujours en cours de CSP en vertu des possibilités de prolongement de la durée du dispositif dans certaines situations (par exemple en cas de reprise d'emploi, d'arrêt maladie, congé maternité ou paternité, congé d'adoption ou congé proche aidant).

Graphique 6 - Taux de persistance sur les listes de France Travail (ex Pôle emploi), selon le trimestre d'entrée en CSP



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.

Lecture : parmi les entrants en CSP au T1 2023, 27,9 % sont encore présents sur les listes de France Travail 24 mois après leur adhésion.



INDICATEURS DE SUIVI DU CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

Décembre 2025

Florine Martin

Unédic

4, rue Traversière 75012 Paris

T. +33 1 44 87 64 00

unedic.org

